



HAL
open science

Contrôle externe de la conformité aux IFRS par les autorités de surveillance : modélisation et test empirique

Phu Dao-Le Flécher

► To cite this version:

Phu Dao-Le Flécher. Contrôle externe de la conformité aux IFRS par les autorités de surveillance : modélisation et test empirique. Comptabilité, Contrôle et Audit des invisibles, de l'informel et de l'imprévisible, May 2015, Toulouse, France. pp.cd-rom. hal-01188567

HAL Id: hal-01188567

<https://hal.science/hal-01188567v1>

Submitted on 31 Aug 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Contrôle externe de la conformité aux IFRS par les autorités de surveillance : modélisation et test empirique

Enforcement of IFRS by regulatory oversight bodies: Modelisation and empirical test

Phu Dao-Le Flécher, Maître de Conférences, Université d'Evry Val D'Essonne, LITEM

Mél : thihongphu.leflecher@univ-evry.fr

Résumé :

L'objectif de cette étude est de proposer un modèle technique de vérification de la conformité aux IFRS à utiliser par les autorités de surveillance. La méthodologie suivie est qualitative et s'appuie sur l'observation empirique du système de contrôle de l'information financière de l'AMF en France. Le modèle a été élaboré selon l'approche par les risques qui consiste à évaluer le risque de non-conformité aux IFRS, dans le but d'orienter la vérification vers les zones potentielles de non-

conformité. Le modèle a été ensuite testé par les contrôleurs de l'AMF dans des dossiers d'émetteurs. Les résultats montrent que si certains facteurs se sont avérés difficilement appréhendables, le modèle constitue un outil efficace pour relever les zones importantes de non-conformité aux IFRS. En outre, l'utilisation du modèle pourrait sensibiliser les contrôleurs à l'analyse des risques.

Mots clés : contrôle, conformité, IFRS, régulateur, risque

Abstract:

The objective of this study is to elaborate a technical model of enforcement of IFRS to be used by the regulators. The methodology adopted is qualitative, based on an empirical observation of the financial information oversight system of the AMF in France. Our model has been developed following the risk-based approach which consists of assessing the risk of non-compliance with IFRS, in order to focus the review on areas which are more likely to contain a risk of non-compliance. The

model was then tested in issuers' reference documents by the controllers of the AMF. The results indicate that if some factors had been proved difficult to be assessed at the regulatory oversight level, the model constitute a relevant methodological tool which helps to identify important areas of non-compliance with IFRS. In addition, the use of the model helps to make the controllers sensitive to risk analysis.

Key words: control, compliance, IFRS, regulator, risk

Dans le but d'améliorer la comparabilité et la transparence de l'information financière en Europe, la Commission européenne a rendu obligatoire l'utilisation des normes internationales IFRS¹ par les groupes dont les titres sont admis à la négociation sur le marché réglementé d'un Etat membre, dans leurs états financiers consolidés à partir de 2005. L'utilisation des normes IFRS permet d'augmenter la fiabilité des prévisions des analystes, de réduire les techniques de gestion du résultat, donc d'améliorer la comparabilité et la qualité de l'information financière (Horton et al. 2013 ; Byard et al. 2011 ; Tan et al. 2011 ; Li 2010 ; Barth et al. 2008 ; Hodgdon et al. 2008). Ces bénéfices ne peuvent pas être réalisés en exigeant seulement des sociétés d'adopter les normes d'information financière internationales, mais aussi en surveillant la bonne application de celles-ci. La qualité de l'information financière dépend certes de la qualité des normes comptables, mais aussi de l'efficacité du contrôle de celles-ci exercé par les autorités de surveillance (Leuz et al. 2003).

Plusieurs études (Hodgdon et al. 2009 ; CESR 2007, 2003 ; Ball 2006 ; Brown et Tarca 2005 ; Schipper 2005 ; Hope 2003 ; FEE 2002) soulignent l'importance de la vérification de la conformité aux IFRS comme un élément nécessaire dans le processus du reporting financier ainsi que le rôle de l'autorité de surveillance pour renforcer la qualité et la transparence de la communication financière. Les bénéfices issus de l'adoption des IFRS pour les marchés financiers ne peuvent être obtenus que dans les pays où les firmes ont la volonté de jouer la transparence et le mécanisme légal de surveillance des normes est puissant (Christensen et al. 2013 ; Landsman et al. 2012 ; Shima et Gordon 2011 ; Daske et al. 2008). L'adoption obligatoire des IFRS permet de réduire le coût du capital pour les entreprises (Daske et al. 2008, 2013 ; Florou et Kosi 2013), et que ces bénéfices ne sont significatifs que dans les pays disposant d'un mécanisme de surveillance efficace (Li 2010). Par ailleurs, dans les pays où le mécanisme de surveillance est faible, les entreprises ont tendance à profiter des marges d'interprétation fournies par les normes pour manipuler leur résultat comptable (Burgstahler et al. 2006).

Les problématiques de la conformité partielle aux normes internationales, de l'insuffisance de la vérification de celle-ci par les auditeurs externes ainsi que de leur mention sur le niveau de conformité dans le rapport d'audit, ont été soulevés dans la littérature (Nobes et Zeff 2008 ; Cairns 2001 ; Street et Gray 2001). Ces travaux soulignent l'insuffisance de la surveillance

¹ Le terme IFRS est utilisé dans cette étude pour désigner les normes IAS (International Accounting Standards) émises par l'IASC (International Accounting Standards Committee), ainsi que les IFRS (International Financial Reporting Standards) émises par l'IASB (International Accounting Standards Board).

des normes internationales comme un facteur explicatif du niveau élevé de la non-conformité à celles-ci. Le comité des régulateurs boursiers européens² (CESR 2004 ; 2003) a émis des principes pour la surveillance des IFRS et la coordination de celle-ci en Europe. Celui-ci a réalisé un bilan de mise en place des mécanismes de surveillance des IFRS en Europe et ainsi mis en évidence les principaux aspects de non-conformité à ces normes (CESR 2007). Néanmoins, nous observons qu'aucun des travaux antérieurs n'aborde les outils de vérification de la conformité aux IFRS utilisés par les régulateurs. Pourtant, la fiabilité de la vérification dépend essentiellement de la pertinence des méthodes utilisées.

L'objectif de cette étude est de proposer un modèle technique de la vérification de la conformité aux IFRS à utiliser par les régulateurs dans le cadre du contrôle externe de deuxième niveau³. Nous estimons que ce travail est utile, particulièrement dans le contexte où l'utilisation du référentiel IFRS est imposée ou autorisée à la place des GAAP⁴ nationaux, car les différents pays doivent renforcer leur système existant ou mettre en place un mécanisme de surveillance de ces normes.

Dans cette étude, nous développerons tout d'abord les fondements théoriques permettant de démontrer l'intérêt de la question de recherche ainsi que la méthodologie utilisée pour la traiter (1), puis le modèle d'évaluation de la conformité aux IFRS (2) et la vérification empirique de celui-ci par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France (3). Enfin, dans la conclusion, nous aborderons les apports et les limites de cette étude, ainsi que les pistes de recherche futures.

1. Fondements théoriques et méthodologiques

L'intérêt des normes IFRS a été souligné lors d'événements importants tels que l'adoption obligatoire de celles-ci par les sociétés européennes cotées, leur acceptation totale ou partielle dans de nombreux pays du monde⁵ et leur reconnaissance sur les marchés financiers américains pour les émetteurs étrangers. Néanmoins, l'utilisation des IFRS pose un certain

² L'ESMA (European Securities and Markets Authority) a remplacé le CESR depuis le 1er janvier 2011. Cet organisme continue ses travaux et publications sur la surveillance des IFRS dans l'Union européenne.

³ La vérification de la conformité des états financiers aux IFRS effectuée par les auditeurs externes (commissaires aux comptes ou CAC) est dénommée le contrôle externe de premier niveau alors que celle effectuée par les autorités de surveillance est appelée le contrôle externe secondaire ou de deuxième niveau.

⁴ *Generally Accepted Accounting Principles*

⁵ La liste des pays utilisant les IFRS est disponible sur www.ifrs.org.

nombre de questions comme l'interprétation de ces normes et le respect de la conformité à celles-ci, ce qui risque de compromettre l'objectif de comparabilité et de transparence de l'information financière.

De nombreuses recherches antérieures (**voir tableau 1**) montrent que la conformité avec les normes IAS/IFRS est partielle. Cette problématique est inhérente aux normes IAS/IFRS, aux GAAP nationaux, ainsi qu'aux US GAAP utilisés en dehors des États-Unis et non soumis au contrôle de la SEC. Nobes et Zeff (2008) s'intéressent aux déclarations des sociétés cotées sur les cinq marchés de capitaux les plus importants du monde ainsi qu'aux certifications de leurs auditeurs quant à la conformité aux IFRS, et observent un manque de transparence dans leur communication sur le degré de conformité qu'il soit partiel, intégral ou en conformité simultanée avec les GAAP nationaux.

Street et Bryant (2000) observent un niveau de conformité plus élevé aux IAS lorsqu'une société est cotée sur plusieurs marchés, qu'elle fait référence au référentiel IAS sans exception dans l'annexe, que ses auditeurs font partie des cabinets de grande taille, qu'ils certifient la conformité aux IAS dans le rapport d'audit et que les normes d'audit internationales sont utilisées. Les travaux de Bova et Pereira (2012) montrent que le niveau de conformité aux IFRS est plus élevé pour les sociétés cotées que pour les sociétés non-cotées dans un pays où l'utilisation de ces normes est obligatoire. Taplin et al. (2002) constatent une corrélation significative entre le niveau élevé de conformité aux IAS des sociétés australiennes et l'existence d'un environnement de contrôle actif dans ce pays. Les travaux de Glaum et Street (2003) mettent en évidence une conformité partielle avec les US GAAP des sociétés qui ne sont pas soumises au contrôle de la SEC, et qui sont cotées sur *Neuer Markt*, où à l'heure de l'étude il n'existait pas d'organisme chargé de surveiller l'application des normes comptables. Cela signifie que l'existence d'un mécanisme de surveillance puissant et efficace pourrait contribuer à assurer la fiabilité et la transparence de l'information financière. Coffee (2007 ; 2003 ; 2002) démontre que les principaux gardiens du marché tels que les auditeurs, les agences de notation et les analystes financiers peuvent échouer collectivement, et que l'existence d'un mécanisme de contrôle doté d'une légitimité légale est donc nécessaire pour protéger l'intérêt des investisseurs.

Tableau 1 : Synthèse de la littérature sur le niveau de conformité aux IAS/IFRS					
Auteurs	Pays d'étude	Année	Echantillon	Méthodologie	Résultats
Street et al. (1999)	12 pays	1996	49	Check-list couvrant les 9 IAS révisées	Conformité très partielle aux normes IAS étudiées
Tower et al. (1999)	6 pays de l'Asie-Pacifique	1997	60	Check-list / Indices flexible et strict	42% selon l'indice strict et 90% selon l'indice flexible ;
Street et Bryant (2000)	17 pays	1998	82	Check-list Indice non-pondéré	Variation significative de la conformité d'un pays à l'autre Conformité par les sociétés étrangères cotées aux Etats-Unis supérieure à celle des sociétés non cotées aux Etats-Unis (84% contre 76%).
Cairns (2001)	29 pays	1999/2000	165	Etude exploratoire et qualitative	Variation significative de la conformité d'un pays à l'autre ; Auditeurs de plus d'un tiers des sociétés n'exprimant pas leur opinion sur la conformité aux IAS.
Street et Gray (2001)	32 pays	1998/1999	279	Check-list Indices non-pondéré et pondéré	Conformité partielle variant de 60% à 93%.
Taplin et al. (2002)	6 pays de l'Asie-Pacifique	1997	60	Amélioration de l'indice strict	Manque de transparence dans la communication des sociétés sur leur conformité avec les IAS ; Conformité plus élevée avec les informations à fournir qu'avec les méthodes comptables.
Sucher et Alexander (2002)	République Tchèque	1999	22	Etude exploratoire / KPMG check-list	Conformité très partielle
Glaum et Street (2003)	Allemagne	2000	100 IAS 100 US GAAP	Ernst & Young check-list Indice non-pondéré	Conformité moins élevée avec les IAS qu'avec les US GAAP (81% contre 87%) ; Conformité moins élevée avec les US GAAP des sociétés non soumises au contrôle de la SEC.
SEC (2006)	Monde entier	2005	100	Etude exploratoire et qualitative	Conformité partielle
ICAEW (2006)	Pays de l'EU	2005	200	Etude exploratoire et qualitative	Conformité partielle
Fekete et al. (2008)	Hongrie	2006	17	Check-list / indice non-pondéré	Conformité partielle (62% en moyenne).
Hodgdon et al. (2009)	13 pays	1999/2000	101	Check-list Indices non-pondéré et pondéré	Conformité partielle (58% en 1999 et 64% en 2000)
Tsalavoutas et al. (2010)	Grèce	2005	10	Check-list/indices non-pondérés	Conformité partielle
Tsalavoutas (2011)	Grèce	2005	153	Check-list Indices non-pondéré et pondéré	Conformité partielle : 79% selon l'indice non-pondéré et 83% selon l'indice pondéré.
Bova et Pereira (2012)	Kenya	2005	78	Indice non-pondéré	Conformité partielle (58%) variant significativement entre les sociétés cotées et non cotées

Les recherches en reporting financier (Bromwich 1992 ; Antle 1982 ; Gjesdal 1981 ; Holmström 1979 ; Ng et Stoeckenius 1979) s'inspirant de la théorie positive de l'agence indiquent que le contrôle externe de l'information financière est nécessaire pour inciter les dirigeants à prendre des décisions conformément aux intérêts des investisseurs. Ce contrôle consiste à vérifier que les dirigeants utilisent des méthodes comptables conformes aux GAAP et fournissent des informations pertinentes et suffisantes permettant aux investisseurs d'évaluer la performance de la société donc l'effort des dirigeants. En analysant l'impact d'un mécanisme de surveillance sur la communication financière dans un modèle inspiré de la théorie des jeux, Königgruber (2012) conclut que la qualité du reporting financier s'améliore significativement dans un environnement de contrôle plus strict. Ce dernier décourage les dirigeants de mettre en œuvre des projets ayant un risque d'échec élevé afin d'échapper aux coûts induits par la manipulation ex-post de la communication financière pour cacher la mauvaise performance.

Les partisans des théories de la réglementation militent pour un système de reporting financier réglementé parce que le marché peut être défaillant, que la réglementation permet de protéger l'intérêt public, d'améliorer la comparabilité et la transparence de l'information financière (Bromwich 1992). Cependant, ces théories font peu la distinction entre l'élaboration des normes comptables et le contrôle de la conformité à celles-ci et ne désignent explicitement que la normalisation comme système de réglementation de l'information financière. Certains chercheurs (Hope 2003 ; Tower et al. 1999 ; Zeff 1988 ; Walker 1987) mettent en lumière le lien entre la normalisation et le contrôle de la conformité aux normes comme deux éléments complémentaires pour former un système adéquat de réglementation de l'information financière. Ce dernier doit comprendre les trois éléments suivants : (1) la normalisation comptable ; (2) la vérification de la conformité aux normes comptables par l'auditeur externe ; et (3) le contrôle de celle-ci par les autorités de surveillance.

En examinant l'efficacité des activités du FRRP (*Financial Reporting Review Panel* : organisme de contrôle des normes comptables au Royaume-Uni), Hines et al. (2001) concluent que celles-ci incitent les sociétés à préparer des états financiers en conformité aux GAAP, ainsi que leurs auditeurs à porter une attention particulière à la vérification de celle-ci, donc contribuent à améliorer la qualité de l'information financière. Les activités du Panel permettent de renforcer l'indépendance des auditeurs en leur fournissant un outil de négociation supplémentaire pour convaincre leurs clients de produire de l'information

financière conformément aux GAAP (Fearnley et al. 2002). En analysant les conséquences des actions d'investigation de la SEC sur les motivations des entreprises et de leurs auditeurs, Feroz et al. (1991) concluent que celles-ci encouragent les auditeurs à respecter scrupuleusement les GAAP et les GAAS⁶. Par ailleurs, le marché réagit négativement suite à la communication d'une investigation de la SEC. En étudiant la pertinence du mécanisme de surveillance des IFRS en Allemagne, Hitz et al. (2012) constatent aussi des réactions négatives des investisseurs suite à la publication des résultats de ses actions de contrôle et suggèrent que celles-ci découragent les entreprises et leurs managers de produire de l'information financière erronée.

Si un certain nombre de travaux antérieurs soulignent l'utilité du contrôle exercé par les autorités de surveillance, il existe peu de recherches permettant de mesurer l'efficacité de cette ligne de contrôle ni la pertinence des méthodes utilisées par celle-ci. L'objet de cette étude est de proposer un modèle technique de contrôle de la conformité aux IFRS par les régulateurs, lequel devrait permettre de détecter efficacement les zones importantes de non-conformité.

La méthodologie poursuivie dans cette étude est qualitative. A partir d'une exploration théorique et empirique, nous proposons un modèle de contrôle de la conformité aux IFRS, lequel est soumis ensuite au test de validité. La phase d'exploration empirique s'appuie sur l'investigation⁷ au sein de la Direction des Affaires Comptables (DAC) de l'AMF à l'occasion d'une observation participante. Le choix d'une telle approche permet de bien comprendre des phénomènes complexes, de fournir des descriptions et des explications riches des processus ancrés dans un contexte local (Huberman et Miles 1991). L'observation sur le terrain a pour objectif d'une part d'approfondir la méthodologie adoptée par le régulateur, et d'autre part d'opérationnaliser le modèle conçu dans des dossiers d'émetteurs. Il a été retenu de mettre en application le modèle par les contrôleurs de l'AMF dans un dossier de leur choix, pour les raisons suivantes. D'une part, il serait pertinent de faire vérifier l'applicabilité et la fiabilité du modèle par les acteurs pour qui celui-ci a été conçu. La validation externe permettrait donc d'améliorer l'objectivité de l'évaluation. D'autre part, le test du modèle par le chercheur lui-même dans un cas réel est difficilement envisageable car le régulateur peut poser des questions aux émetteurs tout au long du processus de vérification alors que le chercheur n'a pas cette possibilité, ce qui constitue une différence majeure entre les méthodes académiques

⁶ *Generally Accepted Auditing Standards*

⁷ Septembre 2005.

et professionnelles. La possibilité de faire tester le modèle sur un cas identique n'a pas été retenue car il était difficile de convaincre les contrôleurs de faire un travail sans conséquences réelles sur leur mission. Le nombre de cas testés⁸ s'élève à quatre. D'après Yin (2009), le nombre de cas à étudier dans une recherche qualitative dépend des deux critères suivants : le degré de certitude souhaité et l'ampleur des différences constatées. Nous considérons que l'ampleur des différences constatées ne devrait être sensiblement plus importante en augmentant le nombre de cas au-delà de cinq.

L'expérimentation du modèle comprend trois phases : (1) entretien préalable avec chacun des contrôleurs, (2) mise en application du modèle par ceux-ci dans des documents de référence ou prospectus et (3) entretien avec chacun des contrôleurs après la réalisation du test. L'entretien préalable⁹ permet au chercheur de présenter le modèle et de répondre aux questions posées par les contrôleurs sur la mise en application du modèle, tandis que l'entretien post-test a pour objectif de recueillir les commentaires sur la fiabilité et l'applicabilité de celui-ci. Les entretiens ont été réalisés selon le principe de semi-directivité à l'aide d'un guide structuré comportant une série de thèmes préalablement définis (**annexe 1**). Les questions ont été posées selon un ordre flexible afin d'améliorer la continuité de l'entretien alors que des animations neutres ont été utilisées pour encourager les explications ou éclaircissements (Lincoln et Guba 1985). Il a été choisi de prendre des notes¹⁰ au fur et à mesure pour chaque entretien. Les données collectées sont traitées selon les principes recommandés par Huberman et Miles (1991). Il s'agit d'un processus de sélection, de regroupement, de simplification, d'abstraction et de transformation des données contenues dans les transcriptions des notes de terrain. L'analyse s'est affinée et les concepts méthodologiques ont émergé grâce au regroupement des données par thème, ainsi qu'à la possibilité d'effectuer des comparaisons des données collectées.

⁸ Lors de l'étude, la DAC disposait d'une équipe de sept contrôleurs. Cinq ont accepté de participer au test, mais un d'entre eux n'a pas pu le mener à terme en raison de son départ définitif de l'AMF.

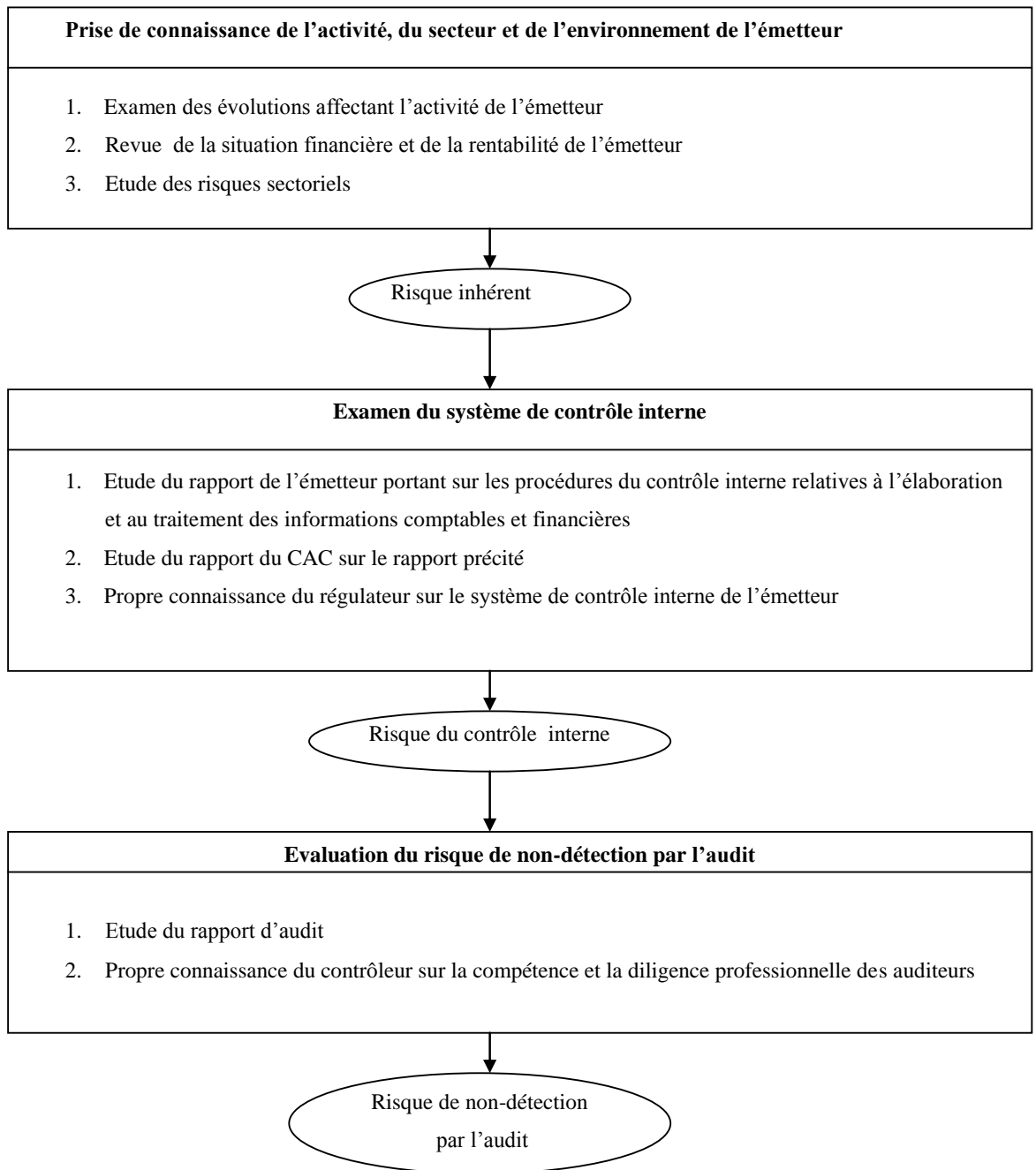
⁹ Le guide d'entretien pré-test peut être fourni à la demande des lecteurs.

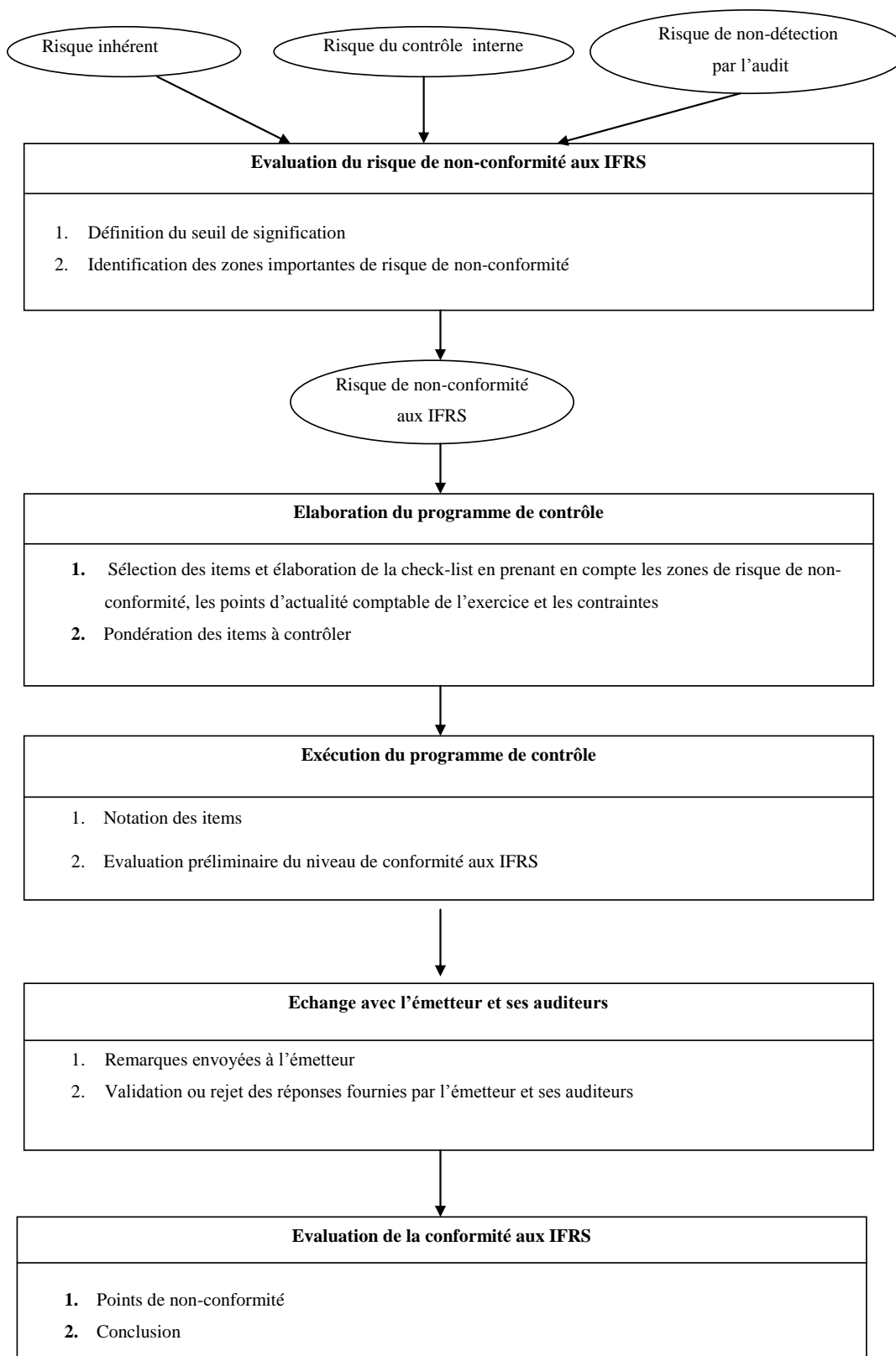
¹⁰ Nous estimons que la perte d'information entre la prise de note et l'enregistrement devrait être très faible parce que nous avons la possibilité de revenir sur les différentes questions grâce à notre présence continue dans l'organisation.

2. Modèle de contrôle externe de la conformité aux IFRS

Un modèle est défini comme « *une représentation simplifiée d'un processus ou d'un système, destinée à expliquer et/ou à simuler la situation réelle étudiée* » (Charreire et Durieux 2003). La finalité de cette étude est de proposer un modèle permettant une représentation conceptuelle et méthodologique de vérification de la conformité aux IFRS dans le cadre du contrôle externe de deuxième niveau (**figure 1**). L'approche par les risques suivie consiste à orienter la vérification vers les points comptables comportant les risques de non-conformité les plus élevés, tout en écartant les ressources des thèmes moins susceptibles de contenir des anomalies significatives. Nous considérons que celle-ci est pertinente dans le cadre du contrôle externe de deuxième niveau puisque l'objectif de ce dernier n'est pas de refaire le travail d'audit, mais de vérifier la cohérence et la comparabilité de l'information financière. Le modèle se décompose ainsi en deux phases : (1) évaluation du risque de non-conformité aux IFRS et (2) contrôle de la conformité à ces normes.

Figure 1 : Modèle du contrôle externe de la conformité aux IFRS





2.1. Evaluation du risque de non-conformité aux IFRS

En suivant le raisonnement développé par Lesage (1999) pour l'analyse du risque d'audit, nous supposons que le risque de non-conformité aux IFRS (**figure 2**) existe si les éléments suivants s'enchaînent :

- Les aspects de non-conformité sont inhérents à l'activité, à l'environnement interne et externe de l'entreprise (*risque inhérent*).
- Ceux-ci n'ont pas été détectés par le système du contrôle interne de l'entreprise (*risque du contrôle interne*).
- Ceux-ci n'ont pas été détectés par les auditeurs externes (*risque résiduel*).

Figure 2 : Modèle d'évaluation du risque de non-conformité aux IFRS

$R(\text{NC}) = f(R_i, R_{ci}, R_r)$ <p>R(NC) : Risque de non-conformité aux IFRS</p> <p>R_i : Risque inhérent</p> <p>R_{ci} : Risque du contrôle interne</p> <p>R_r : Risque résiduel</p>
--

Il est nécessaire de faire la distinction entre la non-conformité non-intentionnelle ou intentionnelle. Dans le premier cas, le risque existe du fait d'omissions, de manque d'expérience ou de présence de contraintes conduisant l'émetteur à ne pas respecter les normes comptables. Par ailleurs, certains risques sont caractéristiques des IFRS comme ceux liés à l'interprétation des IFRS, à la complexité et à la subjectivité des évaluations requises dans ces normes. Dans le deuxième cas, il s'agit de la volonté de l'émetteur de ne pas respecter les normes bien qu'il soit informé, dispose des compétences techniques suffisantes pour préparer les comptes en conformité avec les IFRS.

L'analyse des risques inhérents à l'activité de l'émetteur, à son secteur, à son environnement interne et externe est prépondérante pour identifier les zones potentielles de non-conformité aux IFRS. L'élaboration d'un profil de risque par émetteur et d'une grille de risque par

secteur peut aider le contrôleur à repérer les points à risque. Selon Romney et al. (1980), le recours à une grille d'analyse permet d'améliorer la pertinence d'évaluation avec un coût et un effort supplémentaires peu significatifs. Cependant, l'utilisation de la grille peut nuire à la créativité du contrôleur, lequel risque de se focaliser exclusivement sur les points y figurant au détriment d'autres non inclus dans celle-ci. La révision régulière de la grille permettrait donc d'atténuer ces limites. La revue de la littérature sur l'audit externe et sur le contrôle externe de deuxième niveau nous a permis d'élaborer une grille d'analyse des indicateurs du risque inhérent (**annexe 2**). Notre objectif n'est pas de documenter tous les facteurs de risque, mais de créer un outil d'aide à décision pour les contrôleurs dans leur processus d'évaluation. Pour examiner les facteurs de risque, les contrôleurs peuvent recourir à la technique de la revue analytique, laquelle est définie comme « *l'analyse des ratios, des évolutions, des fluctuations et des relations qui ne sont pas cohérentes avec les autres informations pertinentes ou qui s'écartent des montants attendus ou développés par l'auditeur* » (IFAC 2008 : ISA 520).

Si l'auditeur externe consacre un effort important à l'évaluation du risque du contrôle interne, nous admettons que celle-ci est moins exploitable dans le cadre du contrôle externe de deuxième niveau. Ce dernier vérifie l'information financière d'émetteurs sur la base des états financiers publiés ou soumis au contrôle *a priori* et ne dispose donc pas de moyens pour évaluer de façon directe la fiabilité et l'efficacité de leur système du contrôle interne. Cependant, le régulateur pourrait porter une appréciation générale sur celui-ci à partir des sources d'information suivantes : (1) rapport du président de la société sur les procédures du contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière¹¹, (2) rapport des CAC sur le rapport précité et (3) propre connaissance du régulateur sur le système du contrôle interne de l'émetteur. Par ailleurs, certains facteurs déterminant du risque inhérent sont également ceux du risque du contrôle interne (IFAC 2008 : ISA 315 ; Dirsmith et Haskins 1991). En conséquence, en analysant le risque inhérent, le contrôleur examine indirectement le risque du contrôle interne.

Enfin, il existe un risque que les états financiers de l'émetteur ne soient pas conformes aux IFRS alors que ceux-ci ont été vérifiés par l'auditeur externe (Risque résiduel), du fait que les travaux d'audit réalisés ne permettent pas de détecter les erreurs, en raison du manque de compétence ou de diligence professionnelle de l'auditeur, mais aussi de l'incompatibilité des

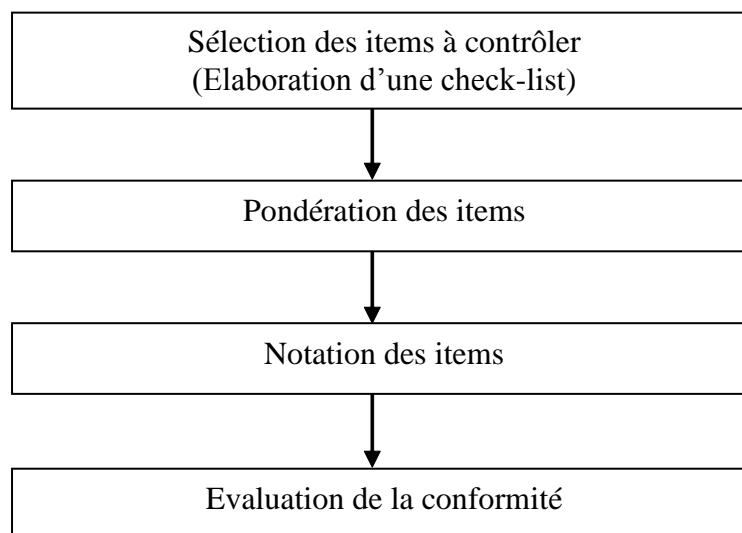
¹¹ Art L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce.

perceptions entre l'auditeur et le régulateur sur la conformité aux IFRS. En interrogeant les dirigeants des sociétés soumises aux investigations du FRRP et leurs auditeurs, Hines et al. (2001) constatent qu'un sujet pouvant être considéré comme important par le régulateur, n'est pas nécessairement jugé comme étant suffisamment significatif pour être soulevé par les auditeurs dans leur rapport d'audit. Un certain nombre de pistes pourraient être envisagées pour déceler le risque de non-détection par l'auditeur. L'examen du rapport d'audit permet au contrôleur de relever les réserves ou les observations si elles existent, ainsi que les justifications des appréciations susceptibles de lui donner des pistes de réflexion sur les indicateurs potentiels de risque. Certaines autorités de surveillance comme l'AMF en France ont la possibilité de regarder les travaux d'audit, ainsi que de poser des questions aux auditeurs sur leurs clients. Les connaissances propres du contrôleur sur la compétence et la diligence professionnelle des auditeurs pourraient aussi lui donner une idée sur la qualité de l'audit réalisé.

Pour résumer, l'évaluation du risque de non-conformité aux IFRS doit être effectuée dans le cadre d'un processus de réflexion, de raisonnement et de pondération des différents indicateurs de risque. Une telle évaluation devrait permettre de déterminer le niveau du risque de non-conformité aux IFRS, les points comptables et les montants concernés par ce risque. Par ailleurs, le régulateur doit prendre en compte le critère de matérialité, lequel doit être défini de manière cohérente avec celui employé dans le cadre de la préparation des états financiers (CESR 2003). Enfin, il convient de préciser que l'évaluation du risque de non-conformité aux IFRS est un travail complexe exigeant une capacité de jugement élevée de la part du contrôleur. La subjectivité est inhérente à tout processus d'évaluation de risque. Celle-ci existe dans l'évaluation de chacune des trois composantes de risque (Ri, Rci et Rr), mais aussi dans le processus de pondération permettant de mesurer le risque global de non-conformité. Il est difficile d'une part d'établir les liens entre les indicateurs de risque et les points comptables concernés par ces risques, et d'autre part de mesurer quantitativement les risques.

2.2. Evaluation de la conformité aux IFRS

Figure 3 : Processus d'évaluation de la conformité aux IFRS

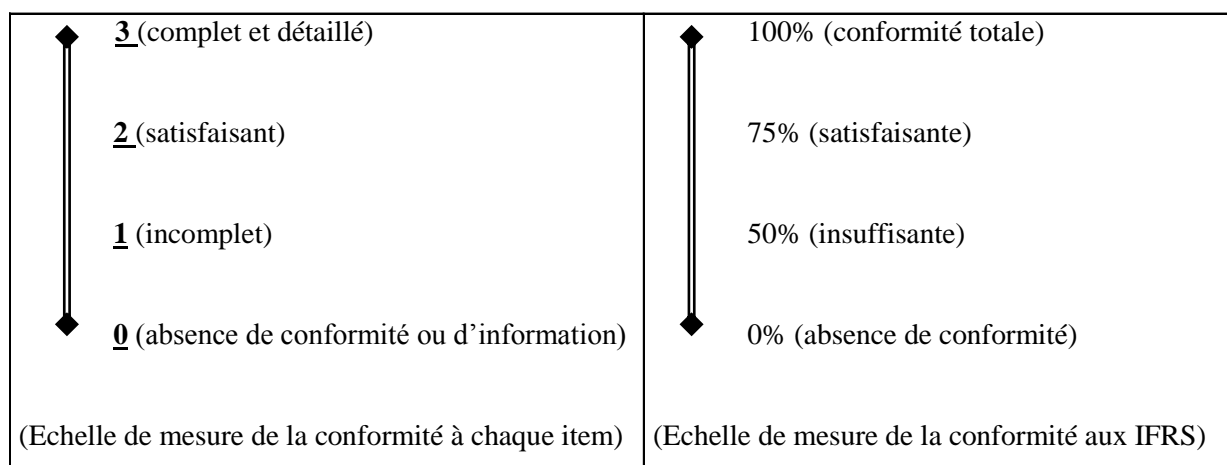


D'une manière générale, un processus d'évaluation comprend les étapes suivantes : (1) sélection des variables à évaluer ; (2) mesure des variables sélectionnées ; (3) pondération des variables ; (4) évaluation globale. **La figure 3** synthétise le processus d'évaluation de la conformité aux IFRS retenu dans notre modèle. Une check-list est élaborée pour chaque dossier ; celle-ci ne porte que sur les normes sur lesquelles il y a un risque de non-conformité élevé, ainsi que sur un certain nombre d'éléments d'information pour chaque norme. La vérification concerne les méthodes d'évaluation et de comptabilisation, ainsi que les conditions de présentation et les informations à fournir. Il convient de préciser que cette étude n'a pas pour objectif de s'interroger sur la pertinence et l'utilité des informations à fournir et des méthodes comptables retenues par l'IASB, mais d'examiner la conformité à celles-ci.

D'une part, il serait pertinent de concevoir un système d'évaluation qui puisse prendre en compte non seulement la quantité des informations fournies mais aussi leur qualité. D'autre part, l'information financière est un concept abstrait qui ne peut être mesuré qu'indirectement à l'aide d'un indice. Pour construire celui-ci, il est nécessaire de décider si les éléments d'information se verront attribuer un poids égal ou bien si certains peuvent être considérés comme étant plus importants que d'autres. Certains chercheurs (Michaïlesco 1999 ; Chow et Wong-Boren 1987 ; Buzby 1975) évaluent les éléments d'information selon leur importance relative jugée pour un groupe d'utilisateurs visé. Cependant, la méthode pondérée comporte

des limites importantes (Raffournier 1995 ; Cooke 1991). D'une part, la pondération est effectuée à partir d'une enquête sans conséquences économiques réelles pour les répondants, ce qui risque de ne pas refléter l'utilité de chaque élément d'information. D'autre part, les répondants sollicités représentent seulement un sous-groupe d'utilisateurs de l'information financière. Coy et Dixon (2004), Michaïlesco (1999), Chow et Wong-Boren (1987) confirment empiriquement que l'utilisation d'un indice pondéré ou non-pondéré ne produit pas des résultats substantiellement différents.

Figure 4 : Echelle de mesure de la conformité aux IFRS



La méthode non-pondérée a été utilisée dans cette étude, selon laquelle chaque élément d'information est considéré comme étant également important. Cette hypothèse est probablement fautive mais nous partageons l'avis de Raffournier (1995) qui considère que ce biais est moins grave que celui provenant d'une pondération erronée d'un élément d'information. Stevens (1966) propose quatre échelles de mesure : échelle nominale, échelle ordinale, échelle par intervalles et échelle de ratio. L'échelle de 4 points convertis en ratio (**figure 4**) a été retenue pour mesurer le niveau de conformité aux IFRS puisque l'information financière peut être comparée avec les critères contenus dans les normes, lesquels sont considérés comme le benchmark. Cela veut dire que si un élément d'information est fourni de manière complète et détaillée comme l'exige la norme, il est noté 3, et que s'il n'est pas fourni, il est noté 0. L'utilisation des notes 1 et 2 permet d'attribuer un score partiel à un item selon son degré de précision et de compréhensibilité par rapport au benchmark. Nous sommes conscients que l'attribution d'une note partielle à un item introduit un élément de subjectivité dans l'évaluation. Cependant, d'après Coy et Dixon (2004), la définition d'un benchmark permet non seulement d'attribuer un score maximal à un item, mais aussi de donner une note

partielle à un item fourni de manière différente. En utilisant un cadre commun d'évaluation, nous considérons que les contrôleurs obtiendront un consensus dans le processus de vérification.

En l'absence d'indications fournies dans les états financiers, il est difficile de savoir qu'un élément d'information n'est pas conforme aux IFRS ou qu'il n'est pas pertinent ou applicable à une société. Dans le but de limiter le risque d'erreur lié au jugement, une lecture complète des états financiers, ainsi qu'une étude préliminaire de l'activité de la société pourrait aider le contrôleur à identifier les normes et les éléments d'information qui ne sont pas pertinents ou applicables. Le critère de matérialité doit être également pris en compte pour déterminer si un élément d'information est significatif. Par ailleurs, certaines autorités de surveillance comme l'AMF en France peuvent demander aux sociétés de confirmer si un point comptable est conforme aux IFRS. Il serait ainsi souhaitable que l'IASB exige que les sociétés indiquent dans leurs notes annexes les normes et/ou les éléments d'information importants, mais qui ne leur sont pas applicables. D'après Walton (2003), un tel principe devrait donner la possibilité aux lecteurs externes d'appréhender eux-mêmes la qualité de l'information financière publiée. Par ailleurs, nous constatons qu'il est difficile pour le régulateur de vérifier qu'une société respecte les méthodes d'évaluation et de comptabilisation car celui-ci les examine à partir de la lecture externe des états financiers et n'a donc pas la possibilité de recourir à d'autres techniques de contrôle. En examinant 54 cas de non-conformité aux GAAP détectés par le régulateur britannique (FRRP) entre 1991 et 2000, Fearnley et al. (2000) constatent que les cas de non-conformité aux méthodes d'évaluation et de comptabilisation, lesquels risquent d'affecter significativement les indicateurs financiers, ne sont pas représentatifs dans l'échantillon. En conséquence, il faut compter essentiellement sur les auditeurs externes pour vérifier l'application des méthodes d'évaluation et de comptabilisation. Toutefois, la vérification de la transparence et de la cohérence des méthodes utilisées, de l'exhaustivité et de la clarté des informations fournies, pourrait aider le contrôleur à identifier les cas de non-conformité à celles-ci.

3. Test empirique du modèle

Selon Abdel-Magid (1979), l'évaluation de la fiabilité et de la pertinence d'un modèle comprend sa validation théorique, sa vérification empirique et l'interprétation des résultats

obtenus. L'objectif de notre test est de vérifier que le modèle est opérationnel, convenable à une situation particulière, permet de détecter les zones de non-conformité et d'évaluer le niveau de conformité aux IFRS. Une version complète du modèle, une grille d'évaluation de la conformité aux IFRS et un questionnaire IFRS ont été remis aux contrôleurs pour la réalisation du test. La grille d'évaluation a été conçue en reprenant les différentes étapes du modèle (**figure 1**), dans le but de guider d'une part le contrôleur dans l'opérationnalisation du modèle, et d'autre part le chercheur dans l'analyse des résultats du test. Le questionnaire IFRS¹² développé par l'AMF a été utilisé dans ce test parce que celui-ci a été élaboré par des personnes compétentes de la DAC ayant une expérience considérable dans la vérification des comptes d'émetteurs, ainsi qu'une expertise importante dans les normes IFRS. Par ailleurs, il a été conçu particulièrement pour les premiers exercices d'application des IFRS, dans le but de prévenir et de détecter aussitôt les zones importantes de non-conformité. Le questionnaire a été développé selon l'approche par les risques, en se focalisant sur les points les plus sensibles dans chaque norme. Cela ne signifie pas pour autant que les éléments non couverts par le questionnaire ne sont pas examinés par les contrôleurs.

3.1. Analyse des résultats du test

Le tableau 2 présente les caractéristiques de l'échantillon des sociétés étudiées¹³. Nous observons que le document d'information de l'émetteur constitue une source essentielle pour identifier les indicateurs du risque inhérent. Deux contrôleurs interrogés cherchent à déceler les facteurs de risque non seulement à partir de la lecture du document, mais aussi par d'autres sources d'information, telles que l'analyse de presse et la présence aux réunions de l'émetteur avec les analystes financiers.

Il y a un consensus parmi les contrôleurs pour considérer que les indicateurs fournis dans la grille sont pertinents pour évaluer le risque inhérent. La nature de l'activité de l'émetteur et ses caractéristiques financières, la présence des opérations inhabituelles ou non-courantes et la réalisation des transactions avec les parties liées constituent les points particulièrement exploités par les contrôleurs pour déceler les zones de risque. Cependant, s'il est habituel que les sociétés pharmaceutiques aient des dépenses importantes en recherche et développement (R&D), il paraît que ce sujet n'a pas été évoqué par le contrôleur comme un point important à

¹² Pour des raisons de confidentialité, le questionnaire n'est pas fourni en annexe.

¹³ Pour des raisons de confidentialité, les sociétés étudiées ne sont citées que sous forme anonyme.

vérifier. En examinant la note annexe sur les politiques comptables de la société étudiée, nous constatons que celle-ci a comptabilisé la totalité des frais de R&D en charges sans avoir fourni d'informations permettant d'appréhender la pertinence de la méthode comptable utilisée.

Tableau 2 : Caractéristiques de l'échantillon

Tests	Type du document	Secteurs d'activité
N° 1	Document de base ; comptes consolidés au 31/12/2005	Foncier
N° 2	Document de référence ; comptes consolidés au 31/12/2005	Pharmaceutique
N° 3	Document de référence ; comptes consolidés au 31/03/2006	Technologique (fabrication de silicium de nouvelle génération)
N° 4	Document de base ; comptes consolidés au 31/12/2005	Technologique (téléphonie mobile)

Nous observons que dans deux cas les contrôleurs étudient les risques liés à l'activité sans avoir tiré de conclusions sur les zones potentielles de risque. Ceux-ci ont éprouvé des difficultés pour établir le lien entre les facteurs de risque et les points comptables concernés par ceux-ci. Toutefois, en examinant le document d'information de ces deux sociétés opérant dans le secteur technologique, certaines zones de risque nous paraissent évidentes, telles que la reconnaissance du chiffre d'affaires, le traitement des contrats à long terme, la comptabilisation des frais de R&D, des paiements en actions et des contrats de location. Les zones importantes de risque de non-conformité identifiées sont résumées dans **le tableau 3**. Il convient de préciser que pour le test N° 4, s'agissant d'un dossier d'introduction en bourse d'une société nouvellement créée, le contrôleur a décidé d'examiner de manière étendue les comptes de celle-ci.

Tableau 3 : Zones importantes de risque de non-conformité

Tests	Secteur d'activité	Zones de risque
N° 1	Foncier	<ul style="list-style-type: none">• Contrats de location• Comptabilisation de revenus• Comptabilisation d'immeubles de placement• Comptabilisation des instruments financiers et engagements hors bilan• Informations sur la transition aux IFRS• Comptes pro forma IFRS
N° 2	Pharmaceutique	<ul style="list-style-type: none">• Comptabilisation de revenus et de contrats à long terme• Traitement de l'écart d'acquisition• Tests de dépréciation d'actifs• Avantages postérieurs à l'emploi• Informations sur la transition aux IFRS• Comptes pro forma IFRS
N° 3	Technologique	<ul style="list-style-type: none">• Informations sur la transition aux IFRS• Comptabilisation des frais de développement• Comptabilisation des paiements en action• Contrats de location-financement
N° 4	Technologique	<ul style="list-style-type: none">• Contrôle complet des comptes• Informations sur la transition aux IFRS• Comptes pro forma IFRS

Les contrôleurs pensent à l'unanimité que les caractéristiques financières de l'émetteur sont les facteurs pertinents à examiner pour détecter les zones de risque. Par exemple, l'analyse des facteurs financiers de la société foncière a permis au contrôleur d'identifier trois zones de risque sur lesquelles un examen approfondi a été réalisé : comptabilisation des instruments financiers, des emprunts et des engagements hors bilan. Nous observons une position commune parmi les contrôleurs selon laquelle l'étude des caractéristiques et du comportement des dirigeants est difficile à mettre en œuvre pour déduire les zones potentielles de risque. Il est difficile, d'une part, de les évaluer et d'autre part, de tirer des conclusions sur les états financiers de l'émetteur. Si les contrôleurs reconnaissent la pertinence de certains facteurs, tels que l'attitude du management envers la communication financière, la conformité aux lois et aux réglementations, la politique de rémunération des dirigeants liée aux résultats, ils

éprouvent des difficultés pour cerner les points comptables concernés par ces facteurs de risque.

Bien que l'étude du système comptable de l'émetteur soit pertinente pour l'évaluation du risque de présence d'erreurs dans les comptes, les contrôleurs estiment difficile d'effectuer celle-ci car il faut avoir la possibilité de se rendre sur place. Seuls les échanges qu'ils pourront éventuellement avoir avec le service comptable de l'émetteur, pourront leur donner une idée sur la compétence de celui-ci. D'après un contrôleur, la compétence de la fonction comptable ne pourrait être appréhendée après avoir évalué la qualité des documents comptables émis. Les contrôleurs pensent à l'unanimité que l'étude des politiques comptables de l'émetteur est pertinente et permet de tirer les conséquences directes sur les comptes. Bien qu'il y ait moins de choix de méthodes comptables dans le référentiel IFRS, les contrôleurs considèrent qu'il est difficile de porter un jugement sur l'option choisie par l'émetteur, sachant que ce choix est autorisé par les normes. La communication détaillée de ces informations devrait permettre aux investisseurs d'appréhender par eux-mêmes l'impact des politiques comptables et des estimations importantes utilisées par l'émetteur sur ses comptes.

Il y a un consensus parmi les contrôleurs pour considérer que l'analyse des facteurs de risque liés à l'activité d'émetteurs est pertinente pour relever les zones de risque de non-conformité, et que celle-ci constitue une source essentielle dans le cadre du contrôle externe secondaire pour détecter les aspects de non-conformité. L'utilisation du modèle conduit les contrôleurs à analyser systématiquement les facteurs du risque inhérent alors qu'une telle évaluation est effectuée plutôt de manière intuitive et implicite dans leurs méthodes personnelles.

Si les contrôleurs estiment à l'unanimité que le risque du contrôle interne est difficile à évaluer dans le cadre du contrôle externe secondaire, ils suggèrent que la lecture du rapport du président sur le contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement des informations comptables et financières, ainsi que du rapport des CAC sur le rapport du président devrait leur donner une idée du système du contrôle interne de l'émetteur, donc les aider à repérer les éventuels indicateurs de risque. Nous observons que l'examen du système de contrôle interne a été effectué dans tout l'échantillon, mais son évaluation n'a été réalisée que dans deux cas. Dans un cas, le contrôleur évalue le risque du contrôle interne sans se prononcer sur les conséquences de ce risque.

De même, les contrôleurs considèrent qu'il est difficile de procéder à une évaluation du risque lié à la qualité d'audit parce que celle-ci leur demande d'avoir une connaissance pointue sur la diligence des CAC et une capacité de jugement professionnel élevée. Certains d'entre eux sont réticents à se prononcer sur le risque d'audit puisqu'ils ne se permettent pas de porter un jugement sur la diligence des CAC. Etant conscient de ces difficultés, il a été proposé que cet exercice devrait se limiter à l'appréciation professionnelle du contrôleur sur la base des informations dont il dispose, telles que la réputation des CAC et de leur cabinet dont ils font partie, le rapport des CAC sur les états financiers, le résultat des contrôles des travaux d'audit réalisés par les organismes de surveillance (le CENA et le H3C)¹⁴.

Nous observons que pour toutes les sociétés étudiées, l'un des deux co-commissaires aux comptes venait d'un grand cabinet d'audit international (*Big Four*). D'après un contrôleur, la nomination d'un auditeur venant d'un cabinet renommé ayant une expérience importante des dossiers des sociétés cotées et qui possède une cellule doctrine lui permettant de répondre aux questions d'application des IFRS, est considérée comme un gage de qualité sur la mission. Les contrôleurs étudient systématiquement le rapport des CAC pour connaître leur opinion sur les comptes, les réserves ou les observations si elles existent, ainsi que les justifications des appréciations susceptibles de leur donner des pistes de réflexion sur les indicateurs de risque. Si les comptes de toutes les sociétés étudiées ont été certifiés sans réserve, nous remarquons que dans un cas, des observations ont été faites par les CAC sur le changement de la méthode comptable de l'émetteur concernant la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi et que ce point a été retenu par le contrôleur comme une zone à risque sur laquelle un examen approfondi a été effectué.

Les résultats des tests (**tableau 4**) montrent que certains thèmes comptables ayant été identifiés par les contrôleurs comme étant des points à risque, sont les zones significatives de non-conformité. Par exemple, dans le test N° 1, si la comptabilisation des contrats de location est jugée par le contrôleur comme une zone importante de risque, il a été soulevé que les informations fournies sur ceux-ci étaient incomplètes et que des éclaircissements étaient nécessaires pour justifier la classification des contrats en location simple ou en location-

¹⁴ Le Comité de l'Examen National d'Activité (CENA) est un comité de la CNCC chargé d'examiner la qualité des travaux réalisés par les CAC des sociétés cotées. La Loi de Sécurité Financière (2003) a créé le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C), une autorité de surveillance externe à la profession dont la mission est de définir les orientations, le cadre et les modalités des contrôles périodiques des CAC, d'en superviser la mise en œuvre et le suivi avec le concours de la CNCC.

financement. Dans les cas où la conformité aux IFRS est considérée comme satisfaisante, les contrôleurs ont toutefois relevé certains points comptables pour lesquels les informations fournies sont incomplètes ou imprécises donc un complément d'information a été demandé aux sociétés concernées. En effet, le niveau de conformité aux IFRS doit être interprété avec prudence dans le contexte de la transition aux IFRS. La réclamation de la conformité aux IFRS signifie plutôt que les comptes sont conformes au regard des principes de comptabilisation et d'évaluation des IFRS, mais n'incluent pas forcément toutes les informations exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'UE.

Tableau 4 : Evaluation de la conformité aux IFRS de l'échantillon

Tests	Niveau de conformité aux IFRS	Points importants de non-conformité
N° 1	Insuffisante	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats de location (IAS 17) • Produits des activités ordinaires (IAS 18) • Dépréciation d'actifs (IAS 36) • Provisions, passifs et actifs éventuels (IAS 37) • Information sectorielle (IAS 14) • Avantages du personnel (IAS 19) • Résultat par action (IAS 33)
N° 2	Satisfaisante	<ul style="list-style-type: none"> • Avantages du personnel (IAS 19) • Dépréciation d'actifs (IAS 36)
N° 3	Insuffisante	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats de location (IAS 17) • Paiement fondé sur des actions (IFRS 2) • Immobilisations incorporelles (IAS 38) • Information sectorielle (IAS 14) • Produits des activités ordinaires (IAS 18) • Avantages du personnel (IAS 19) • Résultat par action (IAS 33) • Dépréciation d'actifs (IAS 36) • Provisions, passifs et actifs éventuels (IAS 37)
N° 4	Satisfaisante	<ul style="list-style-type: none"> • Information sectorielle (IAS 14) • Avantages du personnel (IAS 19)

3.2. Discussion sur l'applicabilité et la fiabilité du modèle

Nous observons un consensus parmi les contrôleurs pour considérer que le modèle proposé constitue un outil méthodologique commun pour assurer un niveau homogène de vérification et pour améliorer l'objectivité d'évaluation. Trois contrôleurs sur quatre sont convaincus que la méthodologie proposée constitue un outil efficace de détection des risques permettant d'identifier les zones importantes de non-conformité aux IFRS. Un contrôleur ayant une opinion moins convaincue considère que l'utilisation du modèle l'amène à s'interroger sur certains éléments qu'il ne prend pas en compte systématiquement dans sa méthode personnelle. Si les contrôleurs examinent déjà certains facteurs de risque, une telle évaluation est effectuée plutôt de manière intuitive et implicite. L'utilisation du modèle permet donc de sensibiliser les contrôleurs à l'analyse des risques.

Un contrôleur explique que sa méthode consiste en une vérification sans *a priori* qui descend de la première page jusqu'à la fin du document. La lecture du rapport de gestion lui donne une vision sur l'activité de l'émetteur et sur les évolutions des postes tandis que celle du rapport des CAC a pour but de vérifier qu'il n'existe pas de réserves et/ou d'observations sur les comptes. L'appréciation des risques est donc effectuée principalement sur la base des informations fournies dans le document. Les questions sont posées à partir de la lecture des comptes sans nécessité d'utiliser une grille d'analyse. Selon lui, cette approche est plus complète que celle proposée dans le modèle, lui permettant de conclure que le dossier est revu en intégralité. Néanmoins, celle-ci ne semble pas être cohérente avec l'objectif du contrôle externe de deuxième niveau, lequel n'est pas de refaire l'audit, mais de se focaliser sur les points importants comportant un risque élevé de non-conformité.

Un contrôleur a évoqué le problème de la subjectivité dans l'évaluation des risques, ainsi que dans l'établissement des liens et des impacts de ces risques sur les comptes d'émetteurs. En outre, des difficultés ont été constatées lors de la vérification de la conformité aux principes de comptabilisation et d'évaluation. Il n'est pas évident de vérifier la comptabilisation de certaines transactions, où la frontière entre les différentes méthodes comptables est mince, où il existe une marge d'interprétation pour l'émetteur, et où l'exercice de jugement et d'estimations significatives est nécessaire de sa part. Ce problème a été soulevé par la SEC (2005) dans son étude sur les transactions hors bilan. La présence de telles transactions réduit la transparence de l'information financière. Cependant, d'après un contrôleur, il est possible

de vérifier la cohérence de la méthode comptable utilisée et de s'assurer que celle-ci a été correctement appliquée. Par exemple, lorsque l'émetteur choisit de comptabiliser ses immeubles de placement à la juste valeur, la vérification peut porter sur la concordance entre la variation de la valeur enregistrée dans le bilan, le montant de la variation de la valeur comptabilisée dans le compte de résultat et le montant de l'impôt différé. Par contre, il est plus difficile de vérifier la fiabilité de la valeur retenue par l'émetteur. La lecture du rapport d'évaluation par les experts indépendants inclus dans le document pourrait aider le contrôleur à appréhender la cohérence de la méthode utilisée. De même, la SEC (2005) suggère que le contrôle de la transparence et de la cohérence des méthodes utilisées, de l'exhaustivité et de la clarté des informations fournies pourrait améliorer la fiabilité de l'information financière.

Conclusion

Nous avons conçu notre modèle en suivant l'approche par les risques. Si celui-ci comprend trois composantes de risque (R_i , R_{ci} et R_r), nous considérons que l'évaluation du risque de non-conformité dans le cadre du contrôle externe de deuxième niveau doit se focaliser sur les facteurs du risque inhérent, en particulier ceux liés à l'activité de l'émetteur et à son secteur, comme source principale pour détecter les zones potentielles de non-conformité. Nous avons proposé que le risque global de non-conformité aux IFRS soit étudié de manière à permettre de déterminer le niveau du risque et les zones importantes de risque.

Sur le plan théorique, nous avons transposé le concept d'évaluation des risques destiné au contrôle externe de premier niveau par les auditeurs dans le champ du contrôle externe de deuxième niveau par les autorités de surveillance. La surveillance des normes comptables en général et des IFRS en particulier, reste un domaine de recherche encore peu exploité. Par cette étude, nous espérons avoir apporté des éclaircissements supplémentaires sur l'utilité du contrôle exercé par les autorités de surveillance comme un élément nécessaire pour rendre adéquat le système de la réglementation de l'information financière. Sur le plan institutionnel, le modèle pourrait constituer une base de cumul d'expérience et d'expertise, un cadre de référence pour construire une culture professionnelle à travers la promotion des valeurs techniques. Comme Power (1995) le suggère, cet outil permettrait de légitimer la fiabilité et la pertinence du contrôle externe aux yeux des différentes parties prenantes. Sur le plan pratique,

nous avons développé une grille d'évaluation des indicateurs du risque inhérent pouvant servir d'outil d'analyse des risques pour les contrôleurs.

Il faut reconnaître qu'une des limites de cette étude est liée à la méthodologie adoptée. Celle-ci s'inscrit dans une démarche qualitative, les résultats trouvés ont donc un caractère subjectif. La subjectivité existe non seulement dans l'évaluation des risques, dans la vérification de la conformité aux IFRS, mais aussi dans l'évaluation de la fiabilité et de la validité du modèle. Par ailleurs, le choix du test n'a pas pu donner de résultats permettant d'évaluer de manière quantitative l'efficacité de celui-ci.

Nous sommes conscients que notre modèle devra encore être testé sur plusieurs cas pour les exercices ultérieurs, dans le but de s'assurer qu'il permettra de détecter efficacement les risques dans un environnement de réglementation comptable stable. Il serait pertinent de choisir un test qui permette de fournir des éléments quantitatifs pour appréhender l'efficacité du modèle d'une part, et pour la comparer avec celle d'une vérification exhaustive d'autre part. Enfin, nous pourrions réfléchir à introduire dans le modèle une aide décisionnelle dans le but de réduire la subjectivité liée à l'évaluation des risques.

Références

- Abdel-Magid, M.F. (1979). Toward A Better Understanding of the Role of Measurement in Accounting. *The Accounting Review*: 346-357.
- Antle, R. (1982). The Auditor as an Economic Agent. *Journal of Accounting Research* 20 (2): 503-527.
- Arens, A.A., Loebbecke, J.K. (2000). *Auditing: An Integrated Approach*. With Contributing Authors Elder R.J. and Beasley M.S. Eighth Edition, USA: Prentice Hall International.
- Ball, R. (2006). International Financial Reporting Standards (IFRS): Pros and cons for investors. *Accounting and Business Research*: 5-27.
- Barth, M.E., Landsman, W.R., Lang, M.H. (2008). International Accounting Standards and Accounting Quality. *Journal of Accounting Research* 46 (3): 467-498.
- Boritz, J.E., Gaber, B.G., Lemon, W.M. (1987). Managing Audit Risk. *CA Magazine*. January: 36-41.
- Bova, F., Pereira, R. (2012). The Determinants and Consequences of Heterogeneous IFRS Compliance Levels Following Mandatory IFRS Adoption: Evidence from a Developing Country. *Journal of International Accounting Research* 11 (1): 83-111.
- Bromwich, M. (1992). *Financial Reporting, Information and Capital Markets*. Pitman.
- Brown, P., Tarca, A. (2005). A Commentary on Issues Relating to the Enforcement of International Financial Reporting Standards in the EU. *The European Accounting Review* 14 (1): 181-212.
- Buzby, S.L. (1975). Company Size, Listed Versus unlisted Stocks, and the Extent of Financial Disclosure. *Journal of Accounting Research*: 16-37.
- Byard, D., Li, Y., Yu, Y. (2011). The effect of mandatory IFRS adoption on financial analysts' information environment. *Journal of Accounting Research* 49: 69-96.
- Cairns, D. (2001). *International Accounting Standards Survey 2000: an assessment of the use of IASs in the financial statements of listed companies*. David Cairns International Financial Reporting.

Charreire, S., Durieux F. (2003). Explorer et tester : deux voies pour la recherche. Dans *Méthodes de Recherche en Management* (Thiétart, R-A. et coll.). 2^{ème} édition, Dunod.

Chow, C.W., Wong-Boren, A. (1987). Voluntary Financial Disclosure by Mexican Corporations. *The Accounting Review* 7(3): 533-541.

Christensen, H.B., Hail, L., Leuz, C. (2013). Mandatory IFRS reporting and changes in enforcement. *Journal of Accounting and Economics* 56: 147-177.

Coffee, J.C. (2007). Law and the market: the impact of enforcement. *University of Pennsylvania Law Review* 156 (2): 229-311.

Coffee, J.C. (2003). The attorney as gatekeeper: an agenda for the SEC. *Columbia Law Review* 103: 1293-1316.

Coffee, J.C. (2002). Understanding Enron: 'Its' about the gatekeepers, stupid. *The Business Lawyer* 57: 1403-1420.

Colbert, J. L. (1988). Inherent Risk: An Investigation of Auditors' Judgements. *Accounting, Organizations and Society* 13 (2): 111-121.

Committee of European Securities Regulators (CESR) (2007). *CESR's review of the implementation and enforcement of IFRS in the EU*. CESR/07-352, November.

Committee of European Securities Regulators (CESR) (2004). *Standard No. 2 on financial information: Coordination of enforcement activities*. CESR/03-317c, April.

Committee of European Securities Regulators (CESR) (2003). *Standard No. 1 on financial information: enforcement of standards on financial information in Europe*. CESR/03-073, March.

Cooke, T.E. (1991). An Assessment of Voluntary Disclosure in the Annual Reports of Japanese Listed Corporations. *The International Journal of Accounting* 26: 174-189.

Coy, D., Dixon, K. (2004). The public accountability index: crafting a parametric disclosure index for annual reports. *The British Accounting Review* 36: 79-106.

Daske, H., Hail, L., Leuz, C., Verdi, R. (2013). Adopting a label: heterogeneity in the economic consequences around IAS/IFRS adoptions. *Journal of Accounting Research* 51: 495-547.

- Daske, H., Hail, L., Leuz, C., Verdi, R. (2008). Mandatory IFRS Reporting around the World: Early Evidence on the Economic Consequences. *Journal of Accounting Research* 46 (5): 1085-1142.
- Dirsmith, M.W., Haskins, M.E. (1991). Inherent Risk Assessment and audit firm technology: A contrast in world theories. *Accounting, Organizations and Society* 16: 61-90.
- Fearnley, S., Hines, T., McBride, K., Brandt, R. (2000). Problems and politics of regulatory fragmentation: The case of the Financial Reporting Review Panel and the Institute of Chartered Accountants in England and Wales. *Journal of Financial Regulation and Compliance* 8 (1): 16-35.
- Fearnley, S., Hines, T., McBride, K., Brandt, R. (2002). The impact of the Financial Reporting Review Panel on aspects of the independence of auditors and their attitudes to compliance in the UK. *British Accounting Review* 34: 109-139.
- Fédération des Experts Comptables Européens (FEE) (2002). *Discussion Paper on Enforcement of IFRS within Europe*. Avril.
- Fekete, S., Matis, D., Lukacs, J. (2008). *Factors influencing the extent of corporate compliance with IFRS: The case of Hungarian listed companies*. Working paper, October 25, available at <http://ssrn.com/abstract=1295722>.
- Feroz, E.H., Park K., Pastena V.S. (1991). The Financial and Market Effects of the SEC's Accounting and Auditing Enforcement Releases. *Journal of Accounting Research* 29: 107-142.
- Florou, A., Kosi, U. (2013). Does Mandatory IFRS Adoption Facilitate Debt Financing? *Working Paper*. King's College and Humboldt University.
- Gjesdal, F. (1981). Accounting for Stewardship. *Journal of Accounting Research* 19 (1): 208-231.
- Glaum, M., Street, D.L. (2003). Compliance with the Disclosure Requirements of Germany's New Market: IAS Versus US GAAP. *Journal of International Financial Management and Accounting* 14 (1): 64-100.

- Helliar, C., Lyon, B., Monroe, G.S., Ng, J., Woodliff, D.R. (1996). UK Auditors' Perceptions of Inherent Risk. *British Accounting Review* 28: 45-72.
- Hines, T., McBride, K., Fearnley, S., Brandt, R. (2001). We're off to see the wizard: An evaluation of directors' and auditors' experiences with the Financial Reporting Review Panel. *Accounting, Auditing & Accountability Journal* 14 (1): 53-84.
- Hitz J-M., Ernstberger J., Stich M. (2012). Enforcement of Accounting Standards in Europe: Capital-Market-Based Evidence for the Two-Tier Mechanism in Germany. *European Accounting Review* 21 (2): 253-281.
- Hodgdon, C., Tondkar, R. H., Adhikari, A., Harless, D.W. (2009). Compliance with International Financial Reporting Standards and auditor choice: New evidence on the importance of the statutory audit. *The International Journal of Accounting* 44: 33-55.
- Hodgdon, C., Tondkar, R. H., Harless, D.W., Adhikari, A. (2008). Compliance with IFRS disclosure requirements and individual analysts' forecast errors. *Journal of International Accounting, Auditing and Taxation*: 1-13.
- Holmström, B. (1979). Moral Hazard and Observability. *The Bell Journal of Economics*: 74-91.
- Hope, O. K. (2003). Disclosure Practices, Enforcement of Accounting Standards, and Analysts' Forecast Accuracy: An International Study. *Journal of Accounting Research* 41 (2): 235-272.
- Horton, J., Serafeim, G., Serafeim, I. (2013). Does mandatory IFRS adoption improve the information environment? *Contemporary Accounting Research* 30: 388-423.
- Houghton, C.W., Fogarty, J. A. (1991). Inherent Risk. *Auditing: A Journal of Practice & Theory* 10 (1): 1-21.
- Huberman, A. M., Miles, M. B. (1991). *Analyse des données qualitatives : recueil de nouvelles méthodes*. Bruxelles, Belgique : De Boeck Université.
- International Federation of Accountants (IFAC) (2008). *Handbook of International Auditing, Assurance and Ethics Pronouncements*. 2008 Edition.

- Königsgruber R. (2012). Capital Allocation Effects of Financial Reporting Regulation and Enforcement. *European Accounting Review* 21 (2): 283-296.
- Landsman, W., Maydew, E., Thornock, J. (2012). The information content of annual earnings announcements and mandatory adoption of IFRS. *Journal of Accounting and Economics* 53: 34-54.
- Lesage, C. (1999). Evaluation du risque d'audit : proposition d'un modèle linguistique fondé sur la logique floue. *Comptabilité – Contrôle – Audit* 2 (5) : 107-126.
- Leuz, C., Nanda, D., Wysocki, P.D. (2003). Earnings management and investor protection: an international comparison. *Journal of Financial Economics* 69: 505-527.
- Li, S. (2010). Does Mandatory Adoption of International Financial Reporting Standards in the European Union Reduce the Cost of Equity Capital? *The Accounting Review* 85 (2): 607-636.
- Lincoln, Y.S., Guba, E.G. (1985). *Naturalistic Inquiry*. Californie: Sage Publications.
- Michaïlesco, C. (1999). Une étude empirique des déterminants de la qualité de l'information diffusée par les entreprises françaises au cours de la période 1991-1995. *Comptabilité – Contrôle – Audit* 5 (1) : 83-108.
- Ng, D.S., Stoeckenius, J. (1979). Auditing: Incentives and Truthful Reporting. *Journal of Accounting Research* 17: 1-24.
- Nobes, C., Zeff, S. (2008). Auditors' Affirmations of Compliance with IFRS around the World: An Exploratory Study. *Accounting Perspectives* 7 (4): 279-92.
- Power, M. (1995). Auditing, Expertise and The Sociology of Technique. *Critical Perspectives on Accounting* 6: 317-339.
- Raffournier, B. (1995). The determinants of voluntary disclosure by Swiss listed companies. *The European Accounting Review* 4 (2): 261-280.
- Romney, M.B., Albrecht, W.S., Cherrington, D.J. (1980). Auditors and The Detection of Fraud. *The Journal of Accountancy*: 63-69.

Schipper, K. (2005). The introduction of International Accounting Standards in Europe: Implications for international convergence. *The European Accounting Review* 14 (1): 101-126.

Securities and Exchange Commission (2006). *Staff Observations in the Review of IFRS Financial Statements*. http://www.sec.gov/divisions/corpfin/ifrs_staffobservations.htm

Securities and Exchange Commission (SEC) (2005). *Report and Recommendations Pursuant to Section 401(c) of the Sarbanes-Oxley Act of 2002 On Arrangements with Off-Balance Sheet Implications, Special Purpose Entities, and Transparency of Filings by Issuers*. SEC Special Studies, June, <http://www.sec.gov/news/studies/soxoffbalancrpt.pdf>.

Shima, K.M., Gordon, E.A. (2011). IFRS and the regulatory environment: The case of U.S. investor allocation choice. *Journal of Accounting and Public Policy* 30: 481-500.

Stevens, S.S. (1966). A Metric for the Social Consensus. *Science* 151 (4): 530-541.

Street, D.L., Bryant, S.M. (2000). Disclosure Level and Compliance with IASs: A Comparison of Companies with and Without U.S. Listings and Filings. *The International Journal of Accounting* 35 (3): 305-329.

Street, D.L., Gray, S.J. (2001). *Observance of International Accounting Standards: Factors Explaining Non-compliance*. The Association of Chartered Certified Accountants (ACCA).

Street, D.L., Gray, S.J., Bryant, S.M. (1999). Acceptance and Observance of International Accounting Standards: An empirical Study of Companies Claiming to Comply with IASs. *The International Journal of Accounting* 34 (1): 11-48.

Sucher, P., Alexander, D. (2002). *IAS: Issues of country, sector and audit firm compliance in emerging economies*. UK. ICAEW Monograph.

Tan, H., Wang, S., Welker, M. (2011). Analyst following and forecast accuracy after mandated IFRS adoptions. *Journal of Accounting Research* 49:1307-1357.

Taplin, R.H., Hancock, P., Tower, G. (2002). Disclosure (discernibility) and compliance of accounting policies: Asia-Pacific evidence. *Accounting Forum* 26 (2): 172-190.

Tower, G., Hancock, P., Taplin, R.H. (1999). A regional study of listed companies' compliance with international accounting standards. *Accounting Forum* 23 (23): 293-305.

Tsalavoutas, I. (2011). Transition to IFRS and compliance with mandatory disclosure requirements: What is the signal? *Advances in Accounting, incorporating Advances in International Accounting* 27: 390-405.

Tsalavoutas, I., Evans, L., Smith, M. (2010). Comparison of two methods for measuring compliance with IFRS mandatory disclosure requirements. *Journal of Applied Accounting Research* 11 (3): 213-228.

Walker, R.G. (1987). Australia's ASRB: a case study of political activity and regulatory capture. *Accounting and Business Research* 17 (67): 269-286.

Walton, P. (2003). A Comparative Analysis of Regulatory Strategies in Accounting and Their Impact on Corporate Compliance: by Gabi Ebbers. *The International Journal of Accounting* 38 (1). Book reviews: 112-115.

Yin, R.K. (2009). *Case Studies Research: Design and Methods*. 4th edition, Sage Publications, Thousand Oaks.

Zeff, S.A. (1988). Setting accounting standards: Some lessons from the US experience. *The Accountant's Magazine* 92 (1): 20-22.

Annexe 1 : Guide d'entretien post-test auprès des contrôleurs de l'AMF

Question 1 : Quelle est la méthode que vous utilisez pour contrôler les dossiers d'émetteurs ?

Considérez-vous les facteurs de risque dans votre propre méthode de contrôle ?

Question 2 : Selon vous, quelles seront les différences entre votre méthode et le modèle proposé ?

Question 3 : Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées dans le test du modèle ?

Selon vous, quels sont les points dans ce modèle qui seront difficilement réalisables pour le contrôle externe de deuxième niveau ?

Question 4 : A votre avis, le modèle proposé, permettrait-il de mieux détecter le risque de non-conformité ainsi que les aspects de non-conformité ?

Question 5 : Avez-vous des suggestions à nous donner pour améliorer le modèle proposé ?

Question 6 : Avez-vous d'autres commentaires ?

Annexe 2 : Grille d'analyse des indicateurs du risque inhérent

No	Catégorie de risque	Identifiée par
1	<p>Risques liés à l'activité de la firme</p> <ul style="list-style-type: none"> Nature de l'activité Nature du secteur d'activité Changements opérationnels Regroupement d'entreprise Présence des transactions inhabituelles ou non-courantes Transactions avec les filiales, les entreprises associées et les parties liées 	<p>Arens et Loebbecke (2000) ; Houghton et Fogarty (1991)</p>
2	<p>Risques liés aux caractéristiques financières de la firme</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau de rentabilité Niveau de liquidité Présence de difficultés financières Ratios d'endettement Existence des « <i>debt covenants</i> » Variation forte de la performance boursière Evolutions significatives des postes des états financiers Ecart significatif entre les résultats prévisionnels et les résultats réalisés Politique de gestion des capitaux propres (ex : rachat d'actions) Utilisation des techniques de financement sophistiquées Présence des transactions ayant des implications hors bilan Politique de distribution de dividende 	<p>SEC (2005) ; Arens et Loebbecke (2000) ; Colbert (1988) ; Boritz et al. (1987)</p>

<p>3</p>	<p>Risques liés aux caractéristiques et au comportement des dirigeants</p> <p>Compétence et éthique des dirigeants</p> <p>Fréquence de rotation</p> <p>Nature des relations entre les dirigeants</p> <p>Gestion dominée par un nombre limité de personnes</p> <p>Attitude des dirigeants vers la communication financière</p> <p>Importance accordée par les dirigeants à l'atteinte des objectifs</p> <p>Politique de gestion des résultats</p> <p>Politique de rémunération des dirigeants liée aux résultats</p> <p>Attitude des dirigeants envers la conformité aux lois et aux réglementations</p> <p>Caractéristiques personnelles des dirigeants</p>	<p>Helliar et al. (1996) ; Dirsmith et Haskins (1991) ; Colbert (1988)</p>
<p>4</p>	<p>Risques liés au système comptable</p> <p>Capacité et compétence du service comptable</p> <p>Adéquation du système de production de l'information financière</p>	<p>SEC (2005)</p>
<p>5</p>	<p>Risques liés aux politiques comptables</p> <p>Interprétation des GAAP</p> <p>Existence de transactions soumises aux évaluations subjectives du management, ainsi qu'aux calculs complexes</p>	<p>SEC (2005) ; Arens et Loebbecke (2000)</p>
<p>6</p>	<p>Risques liés aux résultats des contrôles précédents</p>	<p>SEC (2005) ; Arens et Loebbecke (2000) ; Helliar et al. (1996) ; Houghton et Fogarty (1991) ; Boritz et al. (1987)</p>
<p>7</p>	<p>Risques liés aux facteurs externes</p> <p>Etat de concurrence</p> <p>Rythme d'évolution de la technologie</p> <p>Sensibilité de l'activité de la société vis-à-vis des taux d'intérêt et taux de change</p> <p>Evolution de l'environnement légal et réglementaire</p>	<p>Arens et Loebbecke (2000)</p>